

DECISION DU MAIRE N° 47-23

**Portant sur l'autorisation d'inhumation nouvelle
à Madame Michèle SALMON veuve GALLET
dans le cimetière communal**

Carré XIV - n° 971

Concession n° 1.243 du 10 mai 1983 durée 50 ans

Concessionnaire : Madame Edmée THOUSEAU veuve SALMON

Nomenclature : 3.55

Nous, Maire de Lèves,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2223-3 et L. 2223-13,

Vu la délibération du conseil municipal numéro 19/20 en date du 25 mai 2020 autorisant le Maire à prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

Vu la décision du Maire numéro 03-22 en date du 10 janvier 2022 fixant les tarifs des différentes concessions,

Considérant la demande présentée par **Madame Michèle SALMON veuve GALLET** domiciliée à 28300 LEVES, 21 rue Jean Moulin, à obtenir l'autorisation d'une nouvelle inhumation dans le cimetière communal de Lèves à l'effet d'y fonder la sépulture de Madame Edmée, Yvette THOUSEAU veuve SALMON, sa mère.

DECIDONS

Article 1^{er} : Il est décidé d'autoriser **Madame Michèle SALMON veuve GALLET** à faire inhumer dans le terrain ci-dessus désigné le corps de Madame Edmée, Yvette THOUSEAU veuve SALMON, sa mère.

Article 2^{ème} : La présente autorisation est accordée moyennant la somme totale de **339,00 Euros** payable immédiatement au receveur municipal.

Article 3^{ème} : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4^{ème} : Ampliation de la présente décision est transmise à :

- M. le Préfet d'Eure-et-Loir,
- M. le Trésorier Principal de Chartres Métropole,
- **Mme GALLET**, ayant-droit du concessionnaire.

La présente décision sera inscrite dans le registre des décisions et fera l'objet d'une information lors d'une prochaine réunion du Conseil municipal.

Notifié le 9 NOV 2023
à un ayant-droit du concessionnaire,

Lèves, le 8 novembre 2023

Pour le Maire et par délégation,
l'Adjoint en charge de l'Etat Civil



Monsieur Joël HOUVET.

Mme GALLET.